

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/337 du 23/06/79
portant nomination de Monsieur MANOKA Dieudonné,
Assistant des Services de l'Information en qualité
de Directeur de l'Exploitation Cinématographique à
l'Office National du Cinéma.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fondement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

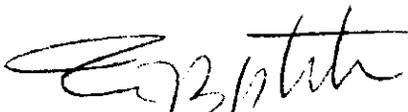
Article 1er.- Monsieur MANOKA Dieudonné, Assistant des Services de l'Information est nommé Directeur de l'Exploitation Cinématographique à l'Office National du Cinéma (ONACI).

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

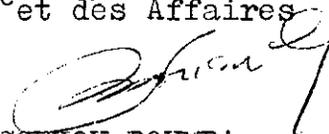
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

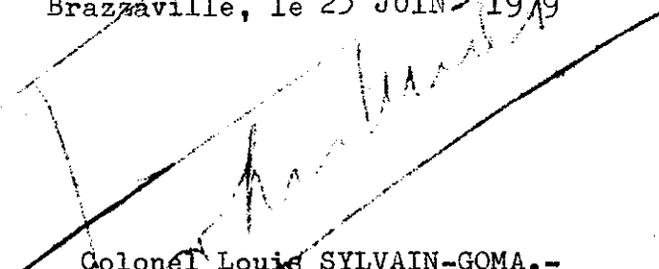
Brazzaville, le 23 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement
Le Ministre de la Culture, des Arts
et des Sports, Chargé de la Recherche
Scientifique

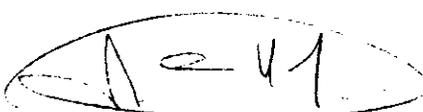

Jean-Baptiste TATI-BOUTARD.-

P/Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,


Pierre-Daniën BOUSSOUKOU-BOUMBA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances


Henri LOPES.-